

K Tesla Quotidien

Janvier 2025

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET UNE GARANTIE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾.
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 6 novembre 2024 au 31 janvier 2025. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31 janvier 2025.

Code ISIN : XS2814524109

Éligibilité : compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de K Tesla Quotidien Janvier 2025 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et compte-titres dans le cadre desquels ce titre de créance proposé.

Durée d'investissement conseillée : 6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽²⁾.

Émetteur : le produit est émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd⁽³⁾. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »)⁽⁴⁾.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure en page 10. | Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et/ou le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- (2) Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la Date de Constatation Initiale du produit.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 23 octobre 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action Tesla Inc (ticker Bloomberg : TSLA UW Equity, ticker Reuters : TSLA.OQ) ci-après l'« Action », calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le remboursement du titre de créance « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » est conditionné à l'évolution de l'Action.

POINTS CLÉS

- **Quotidiennement, du 30 janvier 2026 (inclus) au 31 janvier 2031 (exclu)**, un remboursement automatique anticipé possible de l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 0,02740% par jour calendaire écoulé (soit 10,00% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale (31 janvier 2025) si, à l'une des Dates de Constatation Quotidiennes du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Action est stable ou en hausse par rapport à son Cours Initial.
- **Un remboursement de l'intégralité du capital à la Date d'Échéance⁽³⁾** si à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Action n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Cours Initial⁽¹⁾. Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.

Le produit « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les Taux de Rendement mensuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31 janvier 2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K Tesla Quotidien Janvier 2025 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31 janvier 2025 et/ou de vente du produit avant son échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, les Taux de Rendement mensuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement mensuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Du 30 janvier 2026 (inclus) au 31 janvier 2031 (exclu), si à l'une des Dates de Constatation Quotidiennes du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Action est stable ou en hausse par rapport à son Cours Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. **L'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 0,02740% par jour calendaire écoulé (soit 10,00% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,52%).
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'Action est stable ou en hausse par rapport à son Cours Initial, **l'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 0,02740% par jour calendaire écoulé (soit 10,00% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 7,01%).
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Action est en baisse mais n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Cours Initial, **l'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance⁽³⁾.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **Dans le pire des scénarios, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale.** En cas de revente des titres de créance la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 6 ans à compter de la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, une faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).**
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** à 0,02740% par jour calendaire (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,52%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Tesla Inc. Les performances sont en effet calculées sans réinvestissement des dividendes distribués, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.
- Le rendement du titre de créance « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour des seuils de 60,00% et 100,00% par rapport à son Cours Initial (défini en page 4).
- **L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(3) Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

(4) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Mécanisme de remboursement

DÉTERMINATION DU COURS INITIAL DE L'ACTION

Pour déterminer le Cours Initial de l'Action, on observe le niveau de clôture de l'Action à la Date de Constatation Initiale, le 31 janvier 2025.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

- Du 30 janvier 2026 (inclus) au 31 janvier 2031 (exclu), si à l'une des Dates de Constatation Quotidiennes du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Action est stable ou en hausse par rapport à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

<p style="text-align: center;">L'intégralité du capital initial</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">Un gain fixe plafonné de 0,02740% par jour calendaire écoulé (soit 10,00% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale (le 31 janvier 2025)</p> <p style="text-align: center;">(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 8,52%⁽²⁾)</p>

- Si l'Action est en baisse par rapport à son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et **le titre continue**.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale (le 31 janvier 2031), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le cours de l'Action (définie en page 4).

CAS FAVORABLE : Si l'Action est stable ou en hausse par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance (le 14 février 2031) :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain fixe plafonné de 0,02740% par jour calendaire écoulé (soit 10,00% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale (le 31 janvier 2025) soit environ 60,0274% du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 7,01%⁽²⁾)

CAS MÉDIAN : Si l'Action est en baisse mais n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance (le 14 février 2031) :

L'intégralité du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel Net est de -1,00%⁽²⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Si l'Action est en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance (le 14 février 2031) :

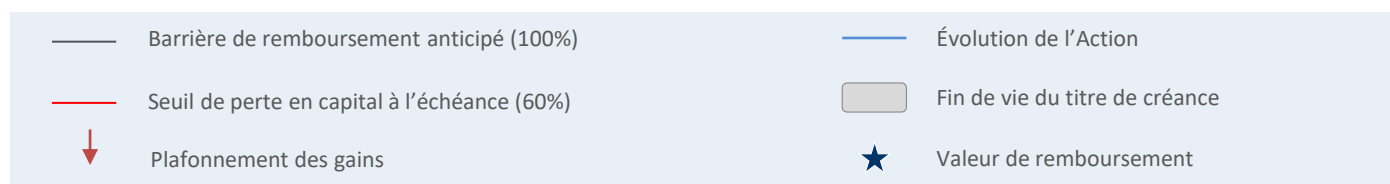
L'intégralité du capital initial diminué de la baisse de l'Action (soit moins de 60,00% du capital initial). Il subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale.
(le Taux de Rendement Annuel Net est inférieur à de -9,03%⁽²⁾)

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

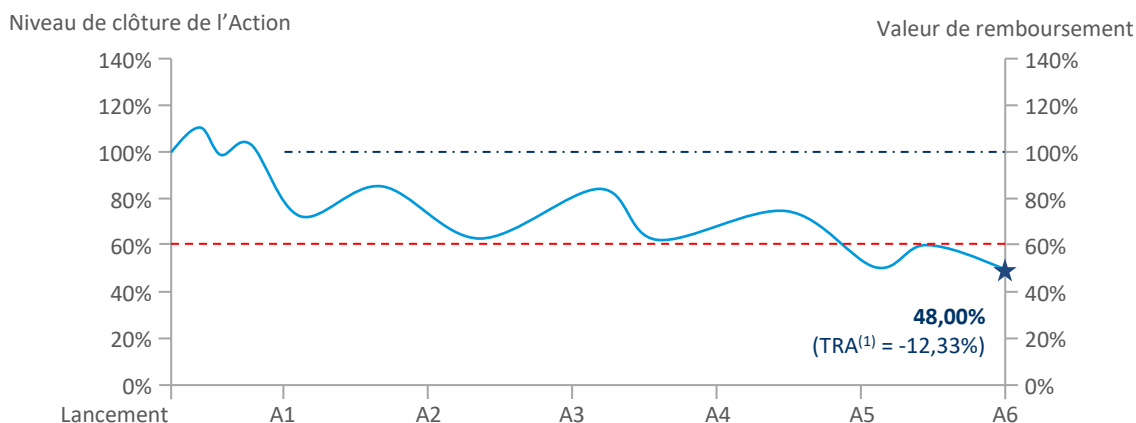
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



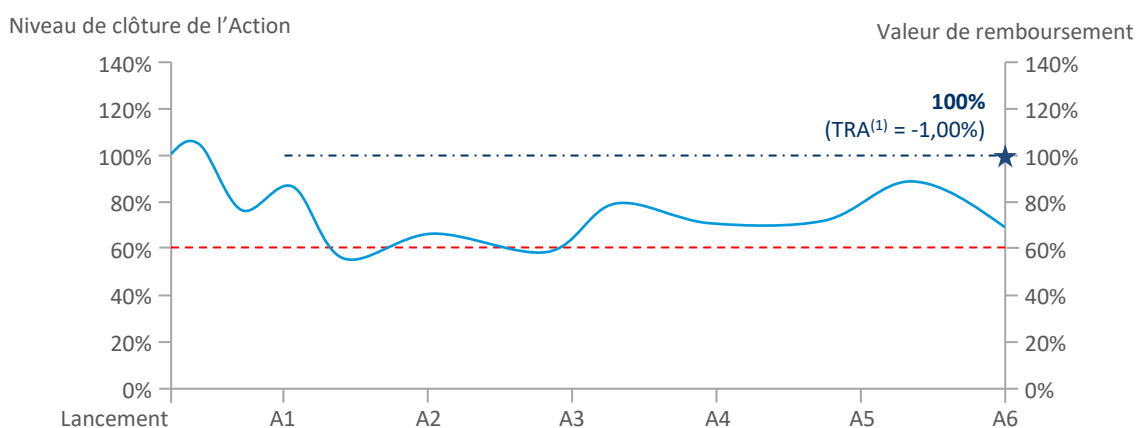
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Action supérieure à 40,00% à la Date de Constatation Finale



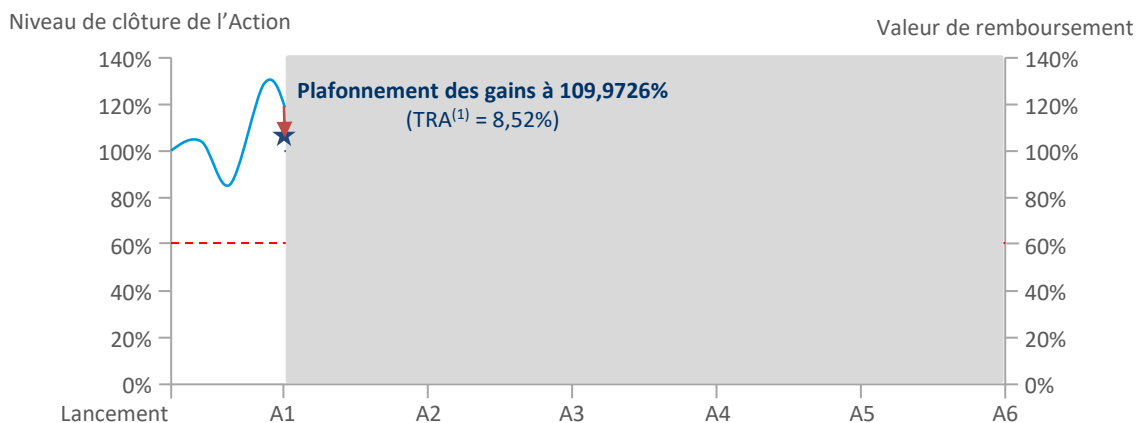
SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Action inférieure à 40,00% à la Date de Constatation Finale



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Action de 20,00% à l'issue du 30 janvier 2026 (plafonnement des gains)



(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Illustrations

Le rendement du support « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Action autour des seuils de 100% et 60% par rapport à son Cours Initial.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Action supérieure à 40,00% à la Date de Constatation Finale

- Du 30 janvier 2026 (inclus) au 31 janvier 2031 (exclu), à chaque Date de Constatation Quotidienne du Remboursement Automatique Anticipé⁽⁴⁾, l'Action est en baisse par rapport à son Cours Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.**
- À l'échéance des 6 ans, l'Action est en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Cours Initial (soit une baisse de 52,00% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial diminué de la baisse de l'Action**, soit 48,00% du capital initial dans cet exemple. **Il subit dans ce scénario une perte en capital partielle.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Action, soit -12,33%.

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Action inférieure à 40,00% à la Date de Constatation Finale

- Du 30 janvier 2026 (inclus) au 31 janvier 2031 (exclu), à chaque Date de Constatation Quotidienne du Remboursement Automatique Anticipé⁽⁴⁾, l'Action est en baisse par rapport à son Cours Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.**
- À l'échéance des 6 ans, l'Action est en baisse mais n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Cours Initial (soit une baisse de 29,00% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors de -1,00%**, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -6,46% pour un investissement direct dans l'Action.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Action de 20,00% à l'issue du 30 janvier 2026 (plafonnement des gains)

- À la première Date de Constatation Quotidienne du Remboursement Automatique Anticipé⁽⁴⁾, l'Action est stable ou en hausse par rapport à son Cours Initial (soit une hausse de 20,00% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le titre de créance s'arrête.**
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 0,02740% par jour calendaire écoulé (soit 10,00% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale, soit 109,9726% du capital initial dans cet exemple. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors de 8,52%**, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 18,06% pour un investissement direct dans l'Action, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(4) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

Présentation de l'Action

DESCRIPTION

Tesla, Inc. est spécialisé dans la conception, la construction et la commercialisation de véhicules électriques. Le CA par activité se répartit comme suit :

- vente de véhicules automobiles (81,1%) ;
- prestations de services (8,6%) : notamment prestations de maintenance et de réparation. Par ailleurs, le groupe développe une activité de vente de composants de groupes motopropulseurs pour véhicules électriques ;
- vente de systèmes de production et de stockage d'énergie (6,2%) ;
- location de véhicules (2,2%) ;
- crédit automobile (1,9%).

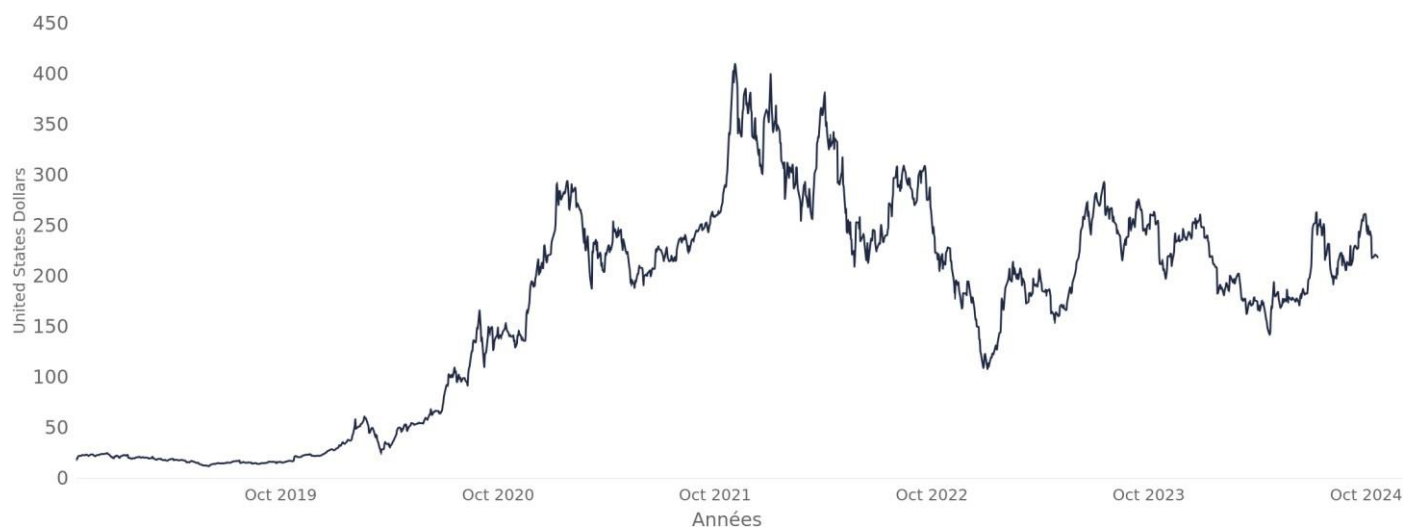
À fin 2023, le groupe dispose de 7 sites de production implantés aux Etats-Unis (5), en Chine et en Allemagne. La répartition géographique du CA est la suivante : Etats-Unis (46,7%), Chine (22,5%) et autres (30,8%).

Source : Boursorama - <https://www.boursorama.com/cours/societe/profil/TSLA/>

ÉVOLUTION DE L'ACTION (DIVIDENDES NON-RÉINVESTIS) ENTRE LE 22 OCTOBRE 2018 ET LE 22 OCTOBRE 2024

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Performances cumulées	1 an	2 ans	4 ans	6 ans
Tesla Inc	2,7773%	3,1811%	53,5757%	1.152,9388%



Source: Bloomberg, au 23 octobre 2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
GARANT	The Goldman Sachs Group, Inc. (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 23 octobre 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	XS2814524109
OFFRE AU PUBLIC	Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) - France
SOUS-JACENT	Tesla Inc (ticker Bloomberg : TSLA UW Equity, ticker Reuters : TSLA.OQ). Les dividendes ne sont pas réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 06/11/2024 au 31/01/2025. Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale jusqu'au 13/12/2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31/01/2025.
VALEUR NOMINALE	1 000 €
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000€
DATE D'ÉMISSION	06/11/2024
DATE DE CONSTATATION INITIALE	31/01/2025
COURS INITIAL	Le niveau de clôture de l'Action observé à la Date de Constatation Initiale.
DATES DE CONSTATATION DU REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Chaque jour ouvré compris entre le 30 janvier 2026 (inclus) et le 31 janvier 2031 (exclu).
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Le 10ème jour ouvré suivant la Date de Constatation Quotidienne du Remboursement Automatique Anticipé correspondante.
DATE DE CONSTATATION FINALE	31/01/2031
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	14/02/2031 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	100,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Action à la date de constatation initiale.
SEUIL DE VERSEMENT DES GAINS À L'ÉCHÉANCE	100,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Action à la date de constatation initiale.
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Action à la date de constatation initiale.
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les jours de cotation du sous-jacent
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les informations importantes en page 11.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear, Clearstream Luxembourg.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31 janvier 2025, par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Bloomberg et Reuters. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUES

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre « K Tesla Quotidien Janvier 2025 » décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 6 novembre 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base <https://www.luxse.com/pdf-viewer/103971296> et le lien suivant pour les Conditions Définitives (www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_XS2814524109.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](http://www.gspriips.eu). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.



Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.





112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com